



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportees internes et resistants

Question écrite n° 63033

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, de bien vouloir lui preciser l'etat d'avancement des negociations entre la France et l'Allemagne concernant l'indemnisation des patriotes refractaires a l'Occupation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le gouvernement francais mesure toute l'importance qu'il convient d'accorder au reglement du cas douloureux des patriotes resistants a l'occupation des departements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, incarceres en camps speciaux (PRO). Comme le sait l'honorable parlementaire, l'accord du 15 juillet 1960 sur l'indemnisation des personnes deportees et internees et celui du 31 mars 1981 sur celle des personnes incorporees de force dans l'armee allemande ont permis d'obtenir pour un tres grand nombre de victimes du nazisme un dedommagement dont les patriotes resistants a l'occupation n'ont cependant pas pu beneficier. Le ministere des affaires etrangeres ayant saisi son homologue allemand d'un certain nombre de questions a la suite de l'accord sur l'unification allemande, ce probleme a ete souleve et fera, comme les autres points abordes, l'objet d'un examen attentif.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63033

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4757